

## Les conditions de recevabilité pour les propriétaires occupants

5

Les propriétaires occupants peuvent obtenir des aides financières sous conditions de ressources et d'occupation effective du logement. Sont exclus les propriétaires de locaux d'activité et de résidences secondaires.

**Rappel : les aides sont attribuées par des commissions d'attribution après étude des pièces justificatives fournies. Ces commissions sont souveraines.**

Les aides individuelles proposées, (hors immeuble prioritaire), sont :

### Aides pour les travaux d'amélioration du logement

Financeur	Type d'aide	Montant
ANAH	subvention	<b>20 à 35 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 13 000 € HT
Ville de Vincennes	subvention	<b>10 à 15 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 13 000 à 10 000 € HT
Conseil Général	subvention	<b>10 à 30 % de taux de subvention</b> Limite de 15 000 € attribuable

### Aides pour les travaux sur parties communes (hors ravalement)

Financeur	Type d'aide	Montant
ANAH	subvention	<b>20 à 35 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 13 000 € HT
Conseil Général	subvention	<b>10 à 30 % de taux de subvention</b> Limite de 15 000 € attribuable
Conseil Régional	subvention	<b>20 à 30 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 11 000 € TTC

## **5 > Les conditions de recevabilité pour les prop. occupants**

### **Aides pour les travaux de ravalement**

Financeur	Type d'aide	Montant
Ville de Vincennes	subvention	<b>10 à 15 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 6 000 € HT
Conseil Général	subvention	<b>10 à 30 % de taux de subvention</b> Limite de 15 000 € attribuable
Conseil Régional	subvention	<b>20 à 30 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 11 000 € TTC

### **Aides pour les travaux d'éradication des peintures aux sels de plomb (sous condition d'acceptation de la charte plomb)**

Financeur	Type d'aide	Montant
ANAH	subvention	<b>70 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 8 000 € HT
Conseil Général	subvention complémentaire	<b>5 à 15 % de taux de subvention</b> à celle de l'ANAH
Conseil Régional	subvention	<b>30 à 70 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 8 000 € HT
Ville	subvention complémentaire	<b>20 % de taux de subvention</b> Plafond de travaux de 8 000 € HT

### **Aides pour les copropriétaires en difficultés**

Financeur	Type d'aide	Montant
Ville de Vincennes	subvention exceptionnelle	<b>subvention de 30% maximum</b> Plafond de travaux proposée par le comité technique

